

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 février 2023

Le deux février deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au siège des Ateliers Médicis, 4 allée Française Nguyen — 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la Ville de Paris, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR ;

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;

Monsieur Frank GRIMAUD, *en visioconférence* ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, Directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC.

Étaient également excusés Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ; Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture ; Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Flavie VAN COLEN.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 5
- Votants : 18

La séance est ouverte à neuf heures par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1. Autorisation faite à la Directrice de déposer une demande de permis de construire

Délibération n° **2023-02-165** du 2 février 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu les dispositions des chapitres II et VII du titre I du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics, applicables à l'Établissement ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant sur la création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

L'Avant-projet détaillé est remis par la Maîtrise d'œuvre le vendredi 27 janvier 2023. Cet APD fera l'objet d'une analyse et d'une discussion en Commission ministérielle des projets immobiliers de l'État (CMPI) au mois de février.

Le début des travaux est prévu à l'été 2023. Afin de réunir les conditions nécessaires à son démarrage, la Directrice des Ateliers Médecis doit déposer une demande de permis de construire à la mairie de Montfermeil, à partir de la fin du mois de mars 2023.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise la Directrice de l'EPCC à déposer une demande de permis de construire en vue du commencement de la phase Travaux pour le nouveau bâtiment des Ateliers Médecis.**

Votants : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 6 février 2023

Fait à Paris le 2 février 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 février 2023

Le deux février deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au siège des Ateliers Médicis, 4 allée Française Nguyen — 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la Ville de Paris, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR ;

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;

Monsieur Frank GRIMAUD, *en visioconférence* ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, Directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC.

Étaient également excusés Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ; Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture ; Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Flavie VAN COLEN.

- Présents aux Ateliers Médicis : 10
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs donnés à des présents aux Ateliers Médicis : 3
- Pouvoirs donnés à des présents en visioconférence : 2
- Votants présents et représentés et pouvant signer le Budget Primitif : 13

La séance est ouverte à neuf heures par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1. Budget Primitif 2023

Délibération n° **2023-02-166** du 2 février 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le Débat d'orientation budgétaire tenu par le Conseil d'administration lors de sa séance du 6 décembre 2022, délibération n° 2022-12-156 ;

Vu la proposition de budget jointe en annexe ;

Considérant que l'EPCC doit voter son budget primitif afin d'engager régulièrement ses dépenses et encaisser les recettes relatives aux services rendus ;

Considérant le projet de la Directrice de l'EPCC Ateliers Médicis ;

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en décembre 2022, il est proposé de procéder au vote du budget primitif 2023.

Le budget est établi au regard du programme prévisionnel d'activité pour l'année 2023, des recettes connues ou attendues à ce jour.

L'exercice 2023 sera marqué par les événements suivants :

- La première année complète de l'école La Renverse
- La mise en place d'une programmation culturelle hebdomadaire aux Ateliers
- La structuration du pôle media et de la Cinémathèque idéale des banlieues du monde
- La programmation d'un ambitieux évènement au Centre Pompidou
- Le lancement des marchés de travaux et du chantier du futur équipement.

Le débat d'orientation budgétaires faisait apparaître un enjeu de financement de 549 000 €.

Les travaux de consolidation du budget permettent de présenter, pour la section de fonctionnement :

- des recettes en augmentation à hauteur de 5 866 017 € contre 5 731 000 €
- des dépenses en baisse à hauteur de 5 866 017 € contre 6 280 000 €

I. Recettes de fonctionnement

Pour l'année 2023, les recettes attendues au moment du vote du budget primitif s'élèvent à 5 866 017 €. Les démarches entreprises depuis le débat d'orientations budgétaires permettent d'envisager de nouvelles recettes propres et subventions affectées à des projets spécifiques, comme le programme MOVIMENT, La Renverse ou la Cinémathèque idéale des banlieues du monde.

Les produits sont ainsi projetés :

- **Contributions statutaires : 4 300 000 €**
 - Ministère de la Culture : 3 700 000 €
 - Région Ile-de-France : 150 000 €
 - Département de la Seine-Saint-Denis : 150 000 €
 - Ville de Paris : 150 000 €
 - Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est : 50 000 €
 - Ville de Montfermeil : 50 000 €
 - Ville de Clichy-sous-Bois : 50 000 €
- **Subventions affectées à des projets : 962 437 €**
 - Transat (troisième édition) : 700 000 €
 - CLEA : 32 000€
 - DRAC – éducation aux médias et à l'information : 14 500 €

- DRAC / ARS Culture et Santé : 10 000 €
 - Département Seine-Saint-Denis programme Agora : 4 520 €
 - Métropole – Nuit blanche : 50 000 €
 - Métropole – La Renverse : 120 000 €
 - Aides aux salaires : 19 417 €
 - Subvention Regards du Grand Paris (en cours) : 12 000 €
- **Recettes propres : 456 080 €**
 - RUBIS (mécénat Cinémathèque idéale des banlieues du monde) : 30 000€
 - Neuflyze (Mécénat Transat) : 20 000 €
 - Fondation de France (Mécénat La Renverse) : 110 000 €
 - ENSAD (contribution La Renverse) : 20 000 €
 - Centre Pompidou (coproduction MOVIMENT) : 50 000 €
 - Recettes diverses (restauration, événements, etc.) : 20 000 €
 - CNAP (partenariat) : 1500 €
 - Refacturations (Pôle Média) : 8 180 €
 - Participation partenaires Culture et Santé : 1 400 €
 - Fondation Ford (mécénat Clichycago) : 10 000 €
 - Fondation Transdev (La Renverse) : 15 000 €
 - Mécénat (prospection en cours – Pôle Média, Moviment, Cinémathèque) : 160 000 €

Ces hypothèses conduisent l'EPCC à l'élaboration d'un budget primitif 2022, pour la section de fonctionnement, de 5 866 017 €, intégrant la quote-part de la subvention d'investissement sur le lieu actuel, pour un montant de 147 500 €.

II. Dépenses de fonctionnement

Plusieurs lignes de dépense ont été ajustées et revues à la baisse depuis le rapport d'orientation budgétaire :

- Dépenses de fonctionnement du lieu : 379 713 € (contre 400 000 €)
- Dépenses de communication : 243 260 € (contre 300 000 €)
- Programmes nationaux de résidence : 1 985 583 € (contre 2 060 000 €)
- Résidences in situ : 204 714 € (contre 250 000 €)
- Diffusion : 259 750 € (contre 330 000 €)
- Action culturelle : 121 732 € (contre 145 000 €)
- Actions de coopération : 259 257 € (contre 270 000 €)
- Futur lieu : 66 563 € (contre 160 000 €)

Le budget consacré au Campus est quant à lui en hausse : 353 993 € (contre 345 000 €).

Ces ajustements se traduisent par une réduction du volume de résidences d'artistes in situ à Clichy-sous-Bois / Montfermeil et par la suspension de projets d'accompagnement artistique du chantier du futur lieu (projet de documentaire, d'habillage des palissades, de programmation artistique sur la parcelle).

Le budget primitif 2023 démontre la nécessité de poursuivre la recherche de financements complémentaires pour accompagner un développement du projet régulier et équilibré. L'intégralité des projets artistiques et culturels initialement envisagés ne pourra pas être réalisée sans recettes nouvelles. La reprise de l'excédent 2022 lors d'une décision modificative du budget en avril 2023 pourra partiellement permettre de les réinscrire dans le programme d'activité.

Intégrant la section d'investissement, le budget est de **6 927 467,80 €** et s'équilibre de la manière suivante :

Budget (M4)	Dépenses (€)	Recettes (€)
-------------	--------------	--------------

Fonctionnement	5 866 017 €	5 866 017 €
Investissement	1 061 450,80 €	1 061 450,80 €

Le détail du budget est annexé à la présente délibération.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Adopte le budget primitif 2023 de l'EPCC, équilibré en dépenses et recettes.**

Votants : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 6 février 2023

Fait à Paris le 2 février 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 février 2023

Le deux février deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au siège des Ateliers Médicis, 4 allée Française Nguyen — 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la Ville de Paris, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR ;

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;

Monsieur Frank GRIMAUD, *en visioconférence* ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, Directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC.

Étaient également excusés Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ; Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture ; Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Flavie VAN COLEN.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 5
- Votants : 18

La séance est ouverte à neuf heures par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1. Création d'une conférence des partenaires publics

Délibération n° **2023-02-167** du 2 février 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu les dispositions des chapitres II et VII du titre I du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics, applicables à l'Établissement ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant sur la création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Afin de structurer les enjeux du projet des Ateliers Médecis et pour fédérer les différents contributeurs fondateurs autour des valeurs qui leur sont communes, il est proposé la constitution d'un groupe de travail dédié à la rédaction d'une charte des valeurs et principes des Ateliers Médecis. Son contenu devra être approuvé sur la base des propositions émises par la Direction.

Les modalités de la création d'une instance réunissant les partenaires publics de l'EPCC seront également étudiées et décidées par ce groupe de travail. Il est en effet proposé de renforcer la qualité et la fréquence du dialogue entre la direction, le président et l'État et les collectivités membres de l'EPCC, indépendamment du Conseil d'administration. Cette instance prendra la forme d'une « conférence des partenaires publics », selon la recommandation du comité de liaison des EPCC.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Constitue un groupe de travail chargé de la rédaction d'une charte sur la base des propositions faites par la Direction ;**
- **Crée une conférence des partenaires publics.**

Votants : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 6 février 2023

Fait à Paris le 2 février 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT

